

LE 4 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 4 février 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-02-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
4. Approbation des comptes à payer
5. **ADMINISTRATION :**
NOTE Remise du rapport budgétaire de janvier 2019
NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.1 Renouvellement d'adhésion aux amis du moulin
 - 5.2 Arrérages de taxes
 - 5.3 Inscription congrès ADMQINFO Rapport statistique du transport autonomie Beauce-Etchemins
 - 5.4 Réservation de la Salle
 - 5.5 Service de garde – École Rayons-de-Soleil
 - 5.6 Brunch-bénéfice – Groupe Espérance & Cancer
 - 5.7 Renouvellement Assurances collectives
 - 5.8 Demande à la Mutuelle concernant le schéma de couverture de risque
 - 5.9 Appui à la FQM pour le TECQ
6. **VOIRIE :**
 - 6.1 Autorisation pour demandes de prix & invitations à soumissionner pour l'entretien des chemins et diverses composantes.
 - 6.2 Acceptation de soumission pour le nivelage des rangs
 - 6.3 Demande de soumission pour achat 2^e véhicule
 - 6.4 Acceptation soumission ponceau rang St-Anselme
7. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 7.1 Entériner proposition de travail d'AKIFER
 - 7.2 Acceptation soumission pour forages exploratoires
 - 7.3 Mandater CIMA+ pour demande CPTAQ
8. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**
9. **COMITÉ ET LOISIRS**
 - 9.1 Jardin entre Ciel & Terre
 - 9.2 Fête nationale
 - 9.3 Commandite pour le St-Mag Fest
 - 9.4 Station essence

10. **CORRESPONDANCE :**
- 10.1 Félicitations de Line & Yvon Coulombe
- 10.2 Félicitations de José Bernard

11. **VARIA:**
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour en enlevant le point 9.1 Jardin entre Ciel & Terre.

ADOPTÉE

02-02-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-02-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 61 833.94\$ pour février 2019, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE

ADMINISTRATION :

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de janvier est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres auxquelles elle a assisté.

04-02-19

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AUX AMIS DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Magloire reconnaît que l'accès à la culture contribue au bien-être individuel et à la qualité de vie des collectivités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité aux *Amis du moulin* (Moulin La Lorraine) au montant de 40 \$.

ADOPTÉE

05-02-19

ARRÉRAGES DE TAXES

ATTENDU QUE la liste des arriérés de taxes avec le montant que chacun doit; a été remise au membre du conseil municipal;

ATTENDU QUE chaque propriétaire qui doit les années 2017-2018 a reçu une lettre recommandée datée du 15 janvier dernier leur indiquant qu'ils ont jusqu'au 18 février prochain pour payer le solde total de l'année 2017-2018. Sinon, le dossier sera transféré à la MRC des Etchemins pour la vente de non-paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Steve Lapointe,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillers présents,

D'ACCEPTER la liste d'arriérée de taxes présentée.

DE DÉSIGNER madame la mairesse Marielle Lemieux et la directrice générale Dany Robert pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 9 mai 2018.

ADOPTÉE

06-02-19

INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE L'ADMO

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à s'inscrire au congrès annuel de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* (ADMQ) qui aura lieu les 12, 14 juin 2019 au *Centre des congrès de Québec*;

DE PAYER les frais d'inscription de 539 \$ plus taxes;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, d'hébergement et de repas selon la réglementation en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

INFO

RAPPORT STATISTIQUE POUR L'ANNÉE 2018 – TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS

Pour Saint-Magloire, nous avons eu 324 transports pour l'année 2018.

07-02-19

RÉSERVATION DE LA SALLE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER un dépôt de 30\$ lors de la réservation de la salle. La municipalité remettra ce montant si annulation de la salle

deux semaines avant la location. Pour ce qui est de la période des fêtes, l'annulation est possible un mois avant la location. Si n'est pas annulée dans le temps demandé, la municipalité gardera le dépôt de 30\$.

ADOPTÉE

08-02-19

SERVICE DE GARDE – ÉCOLE RAYONS-DE-SOLEIL

CONSIDÉRANT QU'une demande financière de 3 500\$/an pour 3 ans pour le service de garde de l'École Rayons-de-Soleil a été déposé au conseil municipal dans l'objectif d'un coussin pour le service de garde scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les parents du service de garde ont décidé de faire une campagne de financement en vendant du chocolat pour Pâques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la somme recueillie lors de leur campagne de financement pour la vente de chocolat; sera également remis par la municipalité jusqu'à concurrence de 1 500\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

INFO

BRUNCH-BÉNÉFICE – GROUPE ESPÉANCE & CANCER

Invitation dimanche le 17 février prochain à Saint-Georges de 8h30 à 12h30 au coût de 20\$/adulte.

09-02-19

RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par Jonathan Goupil, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER le renouvellement de l'assurance collective des employés municipaux, avec une augmentation de 13.63%, et ce, pour une période d'un an commençant le 1^{er} mars 2019. À noter que l'an dernier augmentation n'a eu lieu.

ADOPTÉE

10-02-19

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Etchemins une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques, incendie dans une lettre datée du 7 juin 2006;

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 9 août 2006 par la MRC des Etchemins et est entré en vigueur le 15 juillet 2006;

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y

conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Magloire, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma incendie attesté le 9 mars 2016 et s'engage à réaliser tous les objectifs qui seront prévus au prochain schéma incendie qui sera attesté.

ÉGALEMENT résolu que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière d'accorder à la municipalité de Saint-Magloire une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu) à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

11-02-19

APPUI À LA FOM POUR LA TECO (taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec)

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du Gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

12-02-19

VOIRIE
AUTORISATION POUR DEMANDES DE PRIX ET
INVITATIONS À SOUMISSIONNER POUR L'ENTRETIEN DES
CHEMINS ET DIVERSES COMPOSANTES

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à faire des demandes de prix ou à inviter des entreprises locales à soumissionner pour l'entretien des chemins et diverses composantes :

- Prix des matériaux (gravier, sable, pierre);
- Prix des pelles (prix à l'heure et opérateur);
- Soumissions pour l'abat-poussière;

- Soumissions pour le balayage des rues;
- Soumissions pour le fauchage des rangs;
- Soumissions pour débroussaillage;
- Soumissions pour opérateur de niveleuse;

ADOPTÉE

13-02-19

ACCEPTATION SOUMISSION NIVELAGE DES RANGS

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été faites pour le nivelage des rangs dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission soit celle de Donald Laliberté au montant de 130\$/h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de Donald Laliberté au montant de 130\$/h pour le nivelage des rangs en 2019 à la condition que tous les documents demandés dans l'appel d'offres sont fournis à la Municipalité.

ADOPTÉE

14-02-19

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SOUMISSION POUR UN 2^e VÉHICULE

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à faire des demandes de soumissions pour l'achat d'un deuxième véhicule.

ADOPTÉE

15-02-19

ACCEPTATION SOUMISSION PONCEAU RANG ST-ANSELME

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions pour la réfection du ponceau 7.7 du rang Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Construction Abénakis inc. avec un montant total soumissionné de 145 680.91\$ taxes incluses. De plus, Construction Abénakis a déposé une soumission complète et entièrement conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu unanimement des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat à Construction Abénakis inc. pour un montant de 145 680.91\$\$ taxe incluse pour la réfection du ponceau 7.7 du rang Saint-Anselme conditionnel à l'obtention de notre subvention par le Ministère des Transports.

ADOPTÉE

16-02-19

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
ENTÉRINER LA PROPOSITION DE TRAVAIL D'AKIFER

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la proposition de travail d'AKIFER pour effectuer la supervision des travaux de forages exploratoires au coût de 15 300\$ (taxes en sus) se répartissant comme suit :

Étape 1 – Préparation d'un appel d'offres sur invitation et planification des travaux : 1 100\$

Étape 2 – Supervision des travaux de forage : 7 250\$

Étape 3 – Supervision des essais de pompage et suivi des analyses en laboratoire : 3 950\$

Étape 4 – Compilation, interprétation des données et rapport des travaux : 3 000\$

ADOPTÉE

17-02-19

ACCEPTATION SOUMISSION POUR FORAGES EXPLORATOIRES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions pour les forages exploratoires;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est F. Lapointe Québec inc. pour un montant de 38 530\$ taxes en sus. De plus, F. Lapointe Québec inc. a déposé une soumission complète et entièrement conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu unanimement des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat à F. Lapointe Québec inc. pour un montant de 38 530\$ taxe en sus pour trois forages exploratoires.

ADOPTÉE

18-02-19

MANDATER CIMA+ POUR DEMANDE CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande auprès de la Commission de protection de territoire agricole (CPTAQ) le 31 janvier 2018 pour avoir l'autorisation de se connecter à ses puits souterrains;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ lors de l'évaluation de notre demande d'autorisation a constaté que la municipalité était propriétaire de parties de lots au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Que la municipalité pourrait notamment bénéficier de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a la responsabilité de démontrer l'existence d'un droit acquis et de délimiter son emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ suspend le traitement de notre dossier pour que la municipalité produise et dépose :

1. Une demande de vérification d'un droit;
2. Un plan de localisation délimitant notre propriété, ses servitudes au moment de l'entrée en vigueur de la Loi et les usages demandés (puits SM 16-1, SM 16-3 et les emprises pour le passage des conduites).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER Cima+ pour effectuer la demande de vérification de droit et la carte de localisation qui l'accompagnera au coût de 1 500\$ pour exécuter le travail et faire le suivi auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :

COMITÉ & LOISIRS

19-02-19

FÊTE NATIONALE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE NOMMER Mme Brigitte Nicol, responsable de la Fête Nationale et de présenter une demande d'aide financière auprès de la Société de la Fête Nationale.

ADOPTÉE

20-02-19

COMMANDITE POUR LE ST-MAG FEST

Mme Martine Rouillard & M. Régis Prévost, conseiller(ère) déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE le festival de Saint-Magloire a envoyé une demande de commandite pour la 25^e édition du festival;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

DE COMMANDITER le St-Mag Fest pour un montant de 1 500 \$ pour leur 25^e Édition.

ADOPTÉE

STATION ESSENCE – COMPTE RENDU

M. Régis Prévost & Mme Anne-Marie Beaudry font un compte rendu du dossier de la station essence.

CORRESPONDANCE

La Directrice générale mentionne que le conseil municipal a reçu une lettre de félicitations pour exprimer la satisfaction de la manière que les routes municipales sont entretenues cette année. Une autre lettre pour féliciter le conseil d'avoir pris la décision d'entretenir complètement le rang en hiver et de rejoindre Ste-Sabine. Ceci facilite grandement les déplacements et l'accès à leurs terres. Ils en sont reconnaissants.

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

21-02-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale